

# VD\_FINDINFO Décision / 2012 / 445 vom 20. März 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-03-20, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_findinfo\\_D\\_cision\\_\\_\\_2012\\_\\_\\_445](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision___2012___445)

FR: VD\_FINDINFO Décision / 2012 / 445 du 20 mars 2012

IT: VD\_FINDINFO Décision / 2012 / 445 del 20 marzo 2012

## Regeste

CLASSEMENT DE LA PROCÉDURE | 319 al. 1 CPP (CH)

## Erwägungen

### E. 1

let. a CPP étaient réunies; attendu que le recours, mal fondé, doit être rejeté et l'ordonnance confirmée, que les frais de la procédure de recours, par 550 fr. (art. 20 al. 1 TFJP [Tarif des frais judiciaires pénaux du 28 septembre 2010, RSV 312.03.1]), sont mis à la charge du recourant qui succombe (art. 428 al. 1 CPP). Par ces motifs, la Chambre des recours pénale, statuant à huis clos : I. Rejette le recours. II. Confirme l'ordonnance de classement. III. Dit que les frais du présent arrêt, par 550 fr. (cinq cent cinquante francs), sont mis à la charge du recourant V.\_\_\_\_\_. IV. Déclare le présent arrêt exécutoire. Le président : Le greffier : Du La décision qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifiée, par l'envoi d'une copie complète, à : - M. Matthieu Genillod, avocat (pour V.\_\_\_\_\_), - Mme Amandine Torrent, avocate (pour G.\_\_\_\_\_), - Ministère public central, et communiquée à : ■ Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois, par l'envoi de photocopies. La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.